

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITE DIRECTEUR
DU
COMITE REGIONAL AERONAUTIQUE OCCITANIE
DU 08 OCTOBRE 2022 À CASTELNAUDARY

Présents: X BERTAUD, F BRUS, C CALONNE, D GAZEAU, JR GIMENEZ, L LABASTE, F LAGARDE, P SARTRE. E DELGA, C TOUZET, I NESPOULOUS,, P ALAMY.

Invités : C. CHAIX, P BUORO Pdt du CDA 11 et le V Pdt du CDA 66.

Président

François LAGARDE

Méyabat

65170 ARAGNOUET

Tél : 06.61.62.24.69

president@cra-occitanie.fr

Secrétaire

Lionel LABASTE

Tel: 06.71.85.86.19

secretaire@cra-occitanie.fr

Trésorier

Jean Ramon GIMENEZ

Tel: 06.08.64.67.14

tresorier@cra-occitanie.fr

Excusés: JF BABI, J SZPIK, D VACHER.

Ordre du jour:

- 1) Bilan licences 2022,
- 2) Concours BIA et Z'Elles,
- 3) Bilan financier,
- 4) Réunions sécurité,
- 5) Défense des terrains,
- 6) Dossier RTBA,
- 7) ETR, point de situation,
- 8) Vols de mise en garde,
- 9) Simulateur,
- 10) Séminaire FI FFA 2022
- 11) Questions diverses.

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901 SOUS L'EGIDE DE LA FEDERATION FRANCAISE AERONAUTIQUE

RNA : W313025756 – SIRET 827 530 411 00012 – APE : 9499Z

Siège social :

34, avenue Jean-René Lagasse - 31130 BALMA IBAN : FR76 3000 3003 0600 0372 6202 538

Courrier: Méyabat – 65170 ARAGNOUE T

Compte Bancaire: SOCIETE GENERALE LABEGE TOULOUSE

BIC : SOGEFRPP

François LAGARDE ouvre la séance à 09H30 et aborde les points à l'ordre du jour :

1) Bilan licences 2022 (F. LAGARDE) :

Bilan au 30 septembre 2022 : 49195 licences (+ 3180)

- 38513 licences pilotes
- 3185 Licences Jeunes Ailes
- 7268 licences Plaisir du vol (WINGLY)
- 229 passeports d'initiation au pilotage 2021-2022

2) Concours BIA et Z'Elles (L. LABASTE),

20 bourses de 360€, 40 candidats

10 bourses de 500€, 6 candidates

4 bourses à redistribuer : choisir parmi les dossiers 2021.

Les inscriptions aux concours BIA et Z'elles seront ouvertes début 2023 pour attribution des bourses au premier semestre (Z'Elles) et dès la parution des résultats BIA (Passeports BIA).

3) Bilan financier (JR. GIMENEZ),

Beaucoup d'aides ne sont pas sollicitées malgré les annonces en AG, les mails et relances, la diffusion sur SMILE TV et sur le site internet du CRA.

Très peu de candidats FI liste 1.

La prochaine réunion du CD sera l'occasion de faire un point complet.

Comptabilité au 08/10/2022				
DEPENSES		Previs.	Réalisé	
		<i>Prévisionnel</i>		
Fonctionnement		7 000,00	4 816,77	
Communication/ manifestations		6 000,00	536,00	
Repas AG		1 500,00	791,50	
Handicapés		1 000,00	258,48	
Formation CPS		2 000,00		
Session clubs (visites clubs)		3 500,00	101,15	
Detection voltige (60 pilotes)		6 000,00		
Formation dirigeants		1 000,00		
50 jeunes lic. MEG (2 ans)		5 000,00	941,70	
Matériel Sécur.Formation (Télé, cam)		5 000,00	80,00	
Bio diversité		2 000,00		
Organisation ETR		2 000,00		
Représentation aux Championnats		3 000,00		
Cotisations FFA		11 375,00	11 375,00	
Cotisations CROS		300,00	325,00	
Subv.400 jeunes BIA (30€/pilote)		12 000,00	1 380,00	
Passeports BIA (20 de 3H)		7 200,00	1 440,00	
Vols Sécurité (50 €/pilote) 15 %		6 200,00	450,00	
Z'elles d'Occitanie (500€/pilote) 10		5 000,00	1 000,00	
Accompagnement formation :				
Frais déplacements FE		2 000,00	958,17	
Tour aérien (vol sélection)		1 500,00		
recyclage FI (130,00€/FI)		1 500,00	1 620,20	
Subventions voltige MPV		3 000,00		
Subventions voltige herault		3 000,00		
Rallye aérien pilotage précision ANR		3 000,00	500,00	
Projet associatif		36 600,00	7 800,00	
TOTAL		137 675,00	34 373,97	
	Au 08/10/2022 :			
	Compte courant :	76 068,74		
	Compte livret :	77 319,19		

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901 SOUS L'EGIDE DE LA FEDERATION FRANCAISE AERONAUTIQUE

RNA : W313025756 – SIRET 827 530 411 00012 – APE : 9499Z

Siège social :

34, avenue Jean-René Lagasse - 31130 BALMA IBAN : FR76 3000 3003 0600 0372 6202 538

Courrier: Méyabat – 65170 ARAGNOUE T

Compte Bancaire: SOCIETE GENERALE LABEGE TOULOUSE

BIC : SOGEFRPP

RECETTES		Prévis.	Réalisé
		<i>Prévisionnel</i>	
Cotisations A.C.		11 375,00	10 850,00
Licences		30 000,00	25 725,00
Subvention FFA aide dev. Du Sports		500,00	
Repas AG		1 300,00	
ANS CRA 11		12 000,00	12 050,00
Intérêts placements		500,00	
Subvention FFA déplacements FE		400,00	
FFA Séminaire			
Conseil Régional :		12 000,00	3 000,00
Projet associatif			
Reprise provisions		33 000,00	
Reprise provisions		36 600,00	
TOTAL		137 675,00	51 625,00
		0,00	Solde 17 251,03

4) Réunions sécurité (par D. GAZEAU).

Difficultés pour trouver des dates de réunions sécurité.

2 réunions planifiées le 22 octobre à Montpellier et le 5 novembre à Toulouse.

Niveau national : 13000 abonnés sur 42000 licenciés et 550 REX déposés par an.

Niveau OCCITANIE : 48 clubs sur 60 utilisent le REX FFA

57 évènements déclarés ont déclenché 49 CRESAG.

Aucun abonné à RexFFA dans les clubs suivants:

Pamiers, Lézignan, Cassagnes, Av'Airon, Nogaro, ENAC Montpellier, Ailes du Canal du Midi, Bédarieux, Cazères, Castelnau Magnoac, Ste Léocadie.

Une nouvelle relance sera faite auprès de ces clubs.

Prochainement, la souscription de la licence fédérale vaudra inscription d'office à RexFFA, le licencié ayant la possibilité de se désabonner.

RexFFA va être refondu pour simplifier l'accès aux pilotes et adapté sur les smartphones, tablettes.

RDV à la réunion de Montpellier le 22 octobre.

5) Défense des terrains (F. LAGARDE).

Dossiers en cours :

- "Nîmes" : intrusions CTR Garons, non respect de la R8
- "Montpellier" : changements fréquences/transpondeur et Expé SIV
- "Millau" : implantation de panneaux photovoltaïques sur le terrain
- "Alès" : chambre de commerce a mis en vente l'aérodrome sans concertation.

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901 SOUS L'EGIDE DE LA FEDERATION FRANCAISE AERONAUTIQUE

RNA : W313025756 – SIRET 827 530 411 00012 – APE : 9499Z

Siège social :

34, avenue Jean-René Lagasse - 31130 BALMA

Courrier: Méyabat – 65170 ARAGNOUE T

Compte Bancaire: SOCIETE GENERALE LABEGE TOULOUSE

IBAN : FR76 3000 3003 0600 0372 6202 538

BIC : SOGEFRPP

6) Dossier RTBA (C. THOUZET),

Il est signalé des demandes de passages à 800 ft, sous RTBA.
Programmation fin février début mars d'un exercice européen majeur.

7) ETR, point de situation (C. CHAIX),

Précédent événement organisé en septembre 2021 à Castelnaudary.
Auch (prévu en 2020, 2021) réalisé le 01/10/2022 : 5 équipages (8 participants, dont 2 néophytes)

Saison 2023 :
Bédarieux reporté (prévu en 2022)
Prévision Muret en 2023 avec 25 équipages et adaptation en fonction du statut de l'aérodrome.

4 paires de dates seront bloquées pour garantir la tenue d'au moins 2 épreuves (et 4 si possible)

Communication élargie (Sarbacane) à systématiquement préparer.

Candillargues repoussé à 2024 (initialement 2023).

Perspectives :

Renouvellement du matériel (loggers) demandé, idéalement achat de 12 équipements et d'un PC portable renforcé → En cours sur le budget 2022.

Formation routeur supplémentaire à prévoir, prochaine formation FFA en janvier 2024.

Proposition de chercher des clubs volontaires pour accueillir ces événements.

Stock de récompenses (coupes) à renouveler.

Besoin d'étoffer la composition de l'ETR, 3 membres actuellement.

Une réunion sera organisée d'ici à fin 2022 pour réorganiser et intégrer la partie voltige.

8) Vols de mise en garde,

12 vols réalisés environ répartis entre Gaillac et Montpellier
Vols en cours de planification à Perpignan.

9) Simulateur (L. LABASTE),

le simulateur a été mis en place pour divers événements :

- foire de Albi
- foire de Toulouse
- Castelsarrasin (club)

- Montpellier (club)
- Championnats atterrissage précision Albi
- Millau (club)
- meeting de Francazal

Des devis seront présentés au prochain CODIR pour l'achat d'une caisse de transport et d'une remorque.

10) Séminaire FI FFA 2022.

Se déroulera au CNOSF à Paris le 26 novembre : 14 places pour le CRA.
Information à diffuser aux clubs avec inscription des FI sur le site du CRA.
Le CRA établira la liste définitive si le nombre d'inscrits venait à dépasser les 14.
Le CRA remboursera le déplacement et se fera rembourser par la FFA sur les bases suivantes:

Remboursement partiel au CRA tel que:

Au-delà de 100€ par FI, la participation FFA correspondant à la moitié des frais (sur la base d'un billet 2ème classe SNCF – ou 0,324€/ km dans la limite de 300kms AR) et plafonnée à 80€ par FI.

11) Questions diverses.

Sollicitation du club de voltige de Montpellier d'augmenter la subvention de 3000€ à 5000€.

La prochaine réunion de l'ETR permettra de définir plus clairement cette demande, et de redéfinir les bases d'attribution de ces subventions.

E. DELGA s'interroge toujours sur le sujet des assurances lancé par la FFA l'an passé. Aucune réponse à apporter pour le moment.

Concernant les heures de vol, une tendance 2022 semble être à la baisse.

F. LAGARDE remercie le club de Cahors pour l'organisation du repas CRA début septembre.

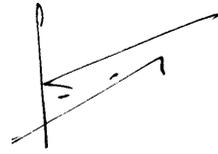
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H20.

Le Secrétaire,



Lionel LABASTE

Le Président,



François LAGARDE

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901 SOUS L'EGIDE DE LA FEDERATION FRANCAISE AERONAUTIQUE

RNA : W313025756 – SIRET 827 530 411 00012 – APE : 9499Z

Siège social :

34, avenue Jean-René Lagasse - 31130 BALMA IBAN : FR76 3000 3003 0600 0372 6202 538

Courrier: Méyabat – 65170 ARAGNOUE T

Compte Bancaire: SOCIETE GENERALE LABEGE TOULOUSE

BIC : SOGEFRPP